



**Arrêté n°AG32-2026 portant délégation de fonctions et de signature
à Monsieur Daniel ALLAIRE, 3^{ème} Adjoint au Maire**

Le Maire de la Commune de Saint-Georges-des-Côteaux ;

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du **20 mars 2026** ;

Vu la délibération n°2026-03-20-03 du conseil municipal du 20 mars 2026 portant élection des adjoints ;

Vu le tableau du conseil municipal ;

Considérant que le Maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que **Monsieur Daniel ALLAIRE** a été élu **3^{ème} Adjoint au Maire** ;

Considérant que, dans l'intérêt d'une bonne administration des affaires communales, il y a lieu d'accorder une délégation de fonctions et de signature à **Monsieur Daniel ALLAIRE, 3^{ème} Adjoint au Maire** ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de fonctions

Il est donné délégation de fonction à **Monsieur Daniel ALLAIRE, 3^{ème} Adjoint au Maire**, pour exercer les attributions suivantes :

- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** : suivi et mise en place de l'ensemble des politiques mises en œuvre pour encadrer ou infléchir les évolutions d'un territoire ;
- **RESEAUX DIVERS** : suivi et coordination des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, de télécommunications et de tout autre réseau public sur le territoire communal ;
- **CADRE DE VIE** : suivi des espaces publics, entretien et propreté de la commune, aménagement paysager et embellissement du territoire ;
- **BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS** : suivi de l'entretien, de la maintenance et de la sécurité des bâtiments communaux et équipements publics, coordination avec les prestataires, cimetière ;
- **TRAVAUX** : suivi des travaux communaux et intercommunaux, relations avec les entreprises, contrôle des chantiers et respect des normes de sécurité et de qualité ;
- **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)** : préparation, suivi et coordination du PCS, participation aux exercices et à la mise en œuvre des mesures en cas de situation d'urgence ;
- **REFERENT SERVICE TECHNIQUE** : coordination et suivi des activités du service technique communal, gestion du personnel technique et lien avec les autres services municipaux et partenaires externes ;
- Fixation des tarifs relevant des domaines de sa délégation ;
- Gestion des régies relevant des domaines de sa délégation ;
- Gestion et suivi des demandes de subventions relevant des domaines de sa délégation.

Article 2 : Délégation de signature

Dans le cadre des matières énumérées à l'article 1er, délégation de signature est donnée à **Monsieur Daniel ALLAIRE, 3^{ème} Adjoint au Maire**, à l'effet de signer tous actes, courriers, correspondances, décisions, certificats, attestations, pièces administratives et documents relatifs à l'instruction, au suivi et à l'exécution des affaires relevant des domaines délégués.

AR Prefecture

017-211703368-20260323-AG32_2026-AI
Reçu le 23/03/2026

Les actes signés au titre du présent arrêté devront faire apparaître la mention : « Par délégation du Maire »,

Article 3 — Limites de la délégation

Sont exclus de la présente délégation :

- les actes pour lesquels la loi impose la signature personnelle du Maire ;
- les actes non rattachables aux domaines visés à l'article 1 ;
- les décisions que le Maire entend expressément se réserver.

Article 4 — Exercice de la délégation

La présente délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire, qui peut à tout moment y mettre fin ou évoquer toute affaire entrant dans son champ.

Article 5

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 6

La Secrétaire générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Préfet, au Trésorier, à l'intéressé à la notification.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 23 mars 2026 et de sa publication sur le site de la commune le 23 mars 2026.

Fait à Saint-Georges-des-Côteaux, le 23 mars 2026

Le Maire,



Frédéric ROUAN

Notification :

Je soussigné Monsieur Daniel ALLAIRE, 3^{ème} Adjoint au Maire de Saint-Georges-des-Côteaux, reconnais avoir reçu notification du présent arrêté portant délégation de fonctions et de signature.

A Saint-Georges-des-Côteaux, le 23 mars 2026

Signature :

Daniel ALLAIRE



Affiché et publié le 23 mars 2026